

LE 11 JANVIER 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le onzième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-deux (2022-01-11), à huis clos par visioconférence, sous la présidence du maire.

SONT PRÉSENTS à cette visioconférence :

Le maire monsieur René Beauregard

Les conseillers, madame Francine Vallières Juteau, monsieur Pierre Daigle, madame Sophie Beauregard, messieurs Christian Marois et François Lamoureux et madame Johanne Desabrais. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et greffière-trésorière, madame France Lagrandeur.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, après avoir constaté le **QUORUM**, demande à la greffière de l'enregistrer au procès-verbal.

2022-01-01

ADOPTION DU HUIS CLOS

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique ;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

ATTENDU QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

ATTENDU QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉ par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence

QUE la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, en ajoutant l'enregistrement de la présente séance au site internet de la municipalité.

2022-01-02

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire René Beauregard, ouvre la séance à 20 h.

2022-01-03

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Copie de l'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil et la greffière et/ou le maire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, en modifiant l'appellation du point 6.5 par Congédiement de l'employé numéro 5 et ajoutant le point 10.1. Laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** »

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- SÉANCE ORDINAIRE

1.1 Ouverture de la séance à huis clos par visioconférence

2- ORDRE DU JOUR, PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption des procès-verbaux de décembre 2021

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- CORRESPONDANCE

5- FINANCES

5.1 Rapport de la greffière-trésorière – Décembre 2021

5.2 Renouvellement des contrats d'entretien annuel, adhésion, cotisations, mises à jour et abonnements 2022

6- ADMINISTRATION

6.1 Autorisation des comptes à payer – Décembre 2021 et janvier 2022

6.2 Coop au Cœur du village – Suivi

6.3 Croix-Rouge canadienne – Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés

6.4 FQM – Tarification des services informatiques 2022

6.5 Congédiement de l'employé numéro 5.

6.6 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no. 569-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux

6.7 École secondaire Wilfrid-Léger – Demande de commandite pour l'album de finissants

6.8 Fondation SÉTHY – Appui au projet *Panneaux d'interprétation des milieux naturels en Haute-Yamaska* dans le cadre du Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska

6.9 SPA des Cantons – Ajout de service pour carcasse de chevreuil

6.10 Responsable des loisirs – Participation à la journée montréalaise des camps de jour 2022

6.11 Participation de la municipalité à la course intermunicipale rurale en Haute-Yamaska

7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS

7.1 Rapports verbaux ou écrits :

7.1.1 Greffière-trésorière

7.1.2 Protection incendie / Sûreté du Québec

8- VOIRIE MUNICIPALE

9- URBANISME

10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

10.1 Mandat autorisant la directrice générale à pourvoir à l'engagement temporaire d'un inspecteur municipal en urbanisme.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2022-01-04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2021, ont été transmis au préalable à tous les membres du conseil présents ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Christian Marois

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire, portant exclusivement sur l'adoption du budget 2022, tenue le 14 décembre 2021 est **ADOPTÉ** tel que rédigé.

2022-01-05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021, ont été transmis au préalable à tous les membres du conseil présents ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021 est **ADOPTÉ** tel que rédigé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La réunion est tenue à huis clos et par visioconférence et aucune question n'a été reçue par courriel.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 Courriel de M. Patrick Gallagher nous informant de la perte d'un camion-incendie à échelle à la suite d'un accident de la route.
- 4.2 Courriel du MTQ autorisant notre programmation en voirie locale dans le cadre de la SOFIL (TECQ).

2022-01-06

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – DÉCEMBRE 2021

Soumis au conseil : Rapport écrit daté du 11 janvier 2022 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la greffière-trésorière sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 15 décembre 2021 et le 11 janvier 2022.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2022-01-07

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN, ADHÉSIONS ET COTISATIONS, MISES À JOUR DES PUBLICATIONS ET ABONNEMENTS POUR 2022

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE ce conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à :

- **RENOUVELER** les contrats d'entretien annuels d'équipements administratifs de la Mairie et les adhésions, pour l'année 2022, aux associations dont la municipalité est déjà membre, s'il en est toujours opportun ;
- **RENOUVELER** les abonnements et mises à jour aux différents codes et autres livres de loi, de même qu'aux revues auxquelles la municipalité est déjà abonnée, suivant le tarif en vigueur, et s'il en est toujours opportun ;
- **ABONNER** la municipalité à tous nouveaux livres, codes ou associations, s'il en est opportun.

2022-01-08

APPROBATION COMPTES À PAYER 2021 ET COMPTES DE JANVIER 2022

Soumis au conseil: Liste des comptes de décembre 2021 et de janvier 2022.

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉE par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve et ratifie les salaires et les comptes à payer et autorise le paiement des comptes dus, tels que soumis :

Salaires payés durant le mois de décembre 2021 :		
Dépôt #2100313 au dépôt #2100342		16 230.40\$
Comptes à payer pour 2021 et de janvier 2022 :		
Chèque #2100314 au chèque #2100327	14 803.20\$	
Chèque #220001 au chèque #2200019	88 963.68\$	
Paiement par internet	21 455.79\$	
Comptes à payer pour 2021 et janvier 2022		125 222.67\$

QUE la greffière-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

SUIVI - DOSSIER DE LA COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE

Aucun document déposé.

2022-01-09

CROIX-ROUGE CANADIENNE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS.

Soumis au conseil : Proposition d'Entente de services aux sinistrés de la Société canadienne de la Croix-Rouge.

ATTENDU QUE la municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), et le code municipal (L.R.Q., C.C.-27) ;

ATTENDU QUE la municipalité doit protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;

ATTENDU la volonté de la MUNICIPALITÉ et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une entente écrite ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE ce conseil accepte de renouveler l'entente de services aux sinistrés pour les trois prochaines années, avec la Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec) telle que soumise.

QUE ce conseil s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente soit :

0.17\$ par personne pour 2021-2022

0.18\$ par personne pour 2022-2023

0.18\$ par personne pour 2023-2024

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

2022-01-010

COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM) - SOUTIEN TECHNIQUE 2022

Document soumis : Lettre du 7 décembre 2021 du président de la FQM concernant la tarification applicable aux services informatiques de la Coopérative d'Informatique municipale (CIM).

ATTENDU QUE la municipalité utilise les services de CIM depuis plusieurs années et qu'elle doit s'assurer d'un suivi quotidien des données comptables informatisées ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte les coûts soumis par CIM, plus les taxes applicables, soit :

Module de transmission des bordereaux de paie par internet	210\$
Soutien technique de base 2022	3 370\$
Version réseau - pour 4 postes de travail	2 110\$
Soutien technique module de gestion des permis	465\$

2022-01-011

CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 5

ATTENDU QUE l'employé numéro 5 est à l'emploi de la Municipalité depuis le 13 mai 1996 ;

ATTENDU la rencontre tenue avec l'employé numéro 5 le 30 novembre 2021 relativement à des faits portés à la connaissance de la Municipalité;

ATTENDU les vérifications effectuées par la Municipalité;

ATTENDU la suspension sans traitement imposée à l'employé numéro 5 le 29 novembre 2021;

ATTENDU les reproches formulés à l'endroit de l'employé numéro 5, lesquels sont contenus dans une lettre qui lui a été remise en date du 30 novembre 2021;

ATTENDU QUE malgré les avis et reproches formulés à l'endroit de l'employé numéro 5 dans l'avis de suspension qui lui a été remis le 30 novembre 2021; celui-ci a récidivé en posant des gestes supplémentaires de même nature que ceux qui lui étaient reprochés;

ATTENDU QUE la conduite de l'employé numéro 5 a entraîné *le bris du lien de confiance*;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a d'autres choix, malgré la réception d'une mise en demeure datée du 11 janvier 2022, que de procéder au congédiement de l'employé numéro 5 pour les motifs énoncés dans une lettre qui lui est adressée et qui lui sera remise en date du 12 janvier 2022;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE le Conseil ordonne le congédiement de l'employé numéro 5 et ce, à compter de ce jour;

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à rencontrer l'employé numéro 5 afin de l'informer de la présente décision et lui remettre l'avis de congédiement;

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à l'employé les sommes qui lui sont dues à ce jour.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par monsieur Pierre Daigle, qu'il sera adopté par le conseil municipal à une séance subséquente le **RÈGLEMENT NO. 569-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX** et remplaçant le règlement no. 548-2018 et pour ce faire, les procédures prévues à la loi seront suivies.

Le conseiller monsieur Pierre Daigle, après avoir donné l'avis de motion, dépose le projet de règlement au conseil municipal. À la suite de cette séance, un avis public par affichage sera donné au moins sept (7) jours avant la séance régulière de l'adoption de ce règlement.

- 2022-01-012** **ÉCOLE SECONDAIRE WILFRID-LÉGER - DEMANDE DE COMMANDITE ALBUM DES FINISSANTS 2021-2022**
Soumis au conseil : Demande de commandite de l'école Secondaire Wilfrid-Léger pour une commandite dans le cadre de la campagne de financement pour l'album des finissants 2021-2022.
ATTENDU QUE les jeunes de notre municipalité poursuivent leurs études secondaires à l'école Secondaire Wilfrid-Léger à Waterloo ;
SUR PROPOSITION de François Lamoureux
DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :
QUE ce conseil autorise une commandite, format page entière, pour l'album des finissants de l'école Secondaire Wilfrid-Léger de Waterloo 2021-2022 d'une somme de 240\$.
- 2022-01-013** **FONDATION SÉTHY – APPUI AU PROJET PANNEAUX D'INTERPRÉTATION DES MILIEUX NATURELS EN HAUTE-YAMASKA DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**
Soumis au conseil : Courriel de monsieur Frédérick Chir, de la fondation SÉTHY, demandant un appui moral dans le cadre d'un projet *Panneaux d'interprétation des milieux naturels en Haute-Yamaska*
ATTENDU la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* de la MRC de La Haute-Yamaska ;
ATTENDU L'Appel de projet du *Fonds de développement des communautés* dans le cadre de ladite politique ;
ATTENDU QUE la Fondation SÉTHY (Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de La Haute-Yamaska) dépose une demande au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska dans le but d'obtenir du financement pour le projet *Panneaux d'interprétation des milieux naturels en Haute-Yamaska*, et demande l'appui de la municipalité ;
ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans une vision d'ensemble du territoire, en développant un sentiment de connaissance et d'appartenance régional face à l'environnement qui nous entoure ;
SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais
DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :
QUE ce conseil appuie la Fondation SÉTHY pour son projet *Panneaux d'interprétation des milieux naturels en Haute-Yamaska* présenté au Fonds de développement des communautés.
- 2022-01-014** **SPA DES CANTONS – AJOUT DE SERVICE POUR CARCASSE DE CHEVREUIL**
Soumis au conseil : Soumission pour la prise en charge de carcasse sur le territoire de la municipalité par la SPA des Cantons.
ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prix pour la prise en charge de carcasses de chevreuil et de tout petit animal sur le territoire de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford tel que soumis dans le courriel du 20 décembre 2021;
SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard
DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :
QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford accepte la soumission, pour le service de ramassage et de disposition de carcasse de chevreuil et de petits animaux, de la Société protectrice des animaux des Cantons.
QUE ce service sera rendu sur appel des employés de la municipalité seulement.
QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document donnant effet aux présentes, pour et au nom de la municipalité, s'il y a lieu.

2022-01-015 **RESPONSABLE DES LOISIRS – PARTICIPATION À LA JOURNÉE MONTÉRÉGIENNE DES CAMPS DE JOUR 2022**

ATTENDU QUE la municipalité fait partie de Loisir et Sport Montérégie ;
ATTENDU QUE l'organisme Loisir et Sport Montérégie offre une journée de conférence et de présentations portant sur l'organisation des camps de jour ;
SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais
DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :
QUE ce conseil autorise la responsable des loisirs à participer à la journée *Montérégienne des Camps de jour* qui se tiendra par vidéoconférence, le 3 février 2022.
QUE le coût d'inscription sera payé par la municipalité.

2022-01-016 **PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ À LA COURSE INTERMUNICIPALE RURALE EN HAUTE-YAMASKA**

ATTENDU QUE les collaborations entre municipalités rurales de la Haute-Yamaska dans le cadre du programme « Municipalités en action » ont soulevé l'intérêt à collaborer de façon plus récurrente dans le domaine des loisirs ;
ATTENDU QUE les municipalités peuvent agir pour la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vies afin d'encourager les jeunes qui ont moins l'habitude de bouger de vivre des expériences valorisantes ;
ATTENDU QUE la concertation entre les municipalités rurales a soulevé l'idée d'organiser une course à relais visant les jeunes de 6^e année du primaire ;
ATTENDU QUE la concertation entre les municipalités rurales a sollicité le soutien de la municipalité du Canton de Shefford afin d'agir comme fiduciaire pour gérer la première édition du projet de course intermunicipale en juin ;
ATTENDU QUE la première édition du projet devant avoir lieu en juin 2020 a été reportée en 2022 à cause de l'état d'urgence sanitaire décrété sur tout le territoire québécois causé par la pandémie Covid-19 ;
ATTENDU QU'il est souhaité que l'ensemble des six municipalités partenaires du projet participent financièrement de façon égale pour un montant de 2 000 \$ et qu'advenant une somme résiduelle, le montant soit réparti parmi les municipalités participantes ;
ATTENDU QUE la Haute-Yamaska serait précurseur au Québec pour la tenue ce type d'événement intermunicipal rassembleur favorisant le développement des saines habitudes de vie ;
SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard
DÛMENT APPUYÉE par Christian Marois
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :
QUE ce conseil mandate la municipalité du Canton de Shefford à agir comme fiduciaire pour les activités de la Grande Course à relais pour les jeunes de 6^e année du primaire sur le territoire rural de la Haute-Yamaska et lui verser un montant de 2 000\$ pour les dépenses reliées au projet.
QUE ce conseil s'engage à participer activement à l'organisation et aux démarches visant au déploiement de l'événement :

- Participer aux activités du comité organisateur ;
- Promouvoir la participation à l'événement auprès de l'école primaire accueillant les élèves de ma localité ;
- Orchestrer et promouvoir l'accueil des jeunes participants sur notre territoire le jour de l'événement.

QUE ce conseil délègue madame Lise Ferland à participer à l'organisation de l'événement.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CPTAQ Dossier #434142. Compte rendu de la demande et orientation préliminaire dans le dossier de madame Julie Vincelette, qui devrait être autorisée. Mme Vincelette souhaite détacher de son lot 3 987 508 du cadastre du Québec, qui dispose de 9 829,6 mètres carrés, une superficie de 4 645 mètres carrés afin que sa fille puisse y construire une résidence.

PROTECTION INCENDIE / SÛRETÉ DU QUÉBEC

Dépôt du bulletin d'information policière du 30 novembre au 14 décembre 2021

2022-01-017 **MANDAT AUTORISANT LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À POURVOIR À L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL EN URBANISME.**

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur municipal est vacant ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil mandate la directrice générale à pourvoir à l'engagement temporaire d'un inspecteur municipal en urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La réunion est tenue à huis clos et par visioconférence et aucune question n'a été reçue par courriel.

2022-01-018 **FERMETURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités; la présente séance est levée à 20 h 23.

France Lagrandeur
Directrice générale greffière-trésorière

René Beauregard
Maire

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».